

NOTE DE SERVICE

N° 07-031-V37 du 19 juillet 2007

NOR : BUD R 07 00031 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

PRÉPARATION AU CONCOURS PROFESSIONNEL POUR L'EMPLOI
DE CONTRÔLEUR PRINCIPAL DU TRÉSOR PUBLIC 2008

ANALYSE

Date d'application : 19/07/2007

MOTS-CLÉS

FORMATION ; ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; SERVICES DÉCONCENTRÉS DU TRÉSOR ;
FORMATION PROFESSIONNELLE ; CONTRÔLEUR PRINCIPAL DU TRÉSOR PUBLIC

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Note de service n° 06-034-V37 du 20 juin 2006

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

CCCE	RGP	TPG	DOM	TGAP	TGE	TGCST	RF	T	COM	CSOM	CSE	EP

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

2^{ème} Sous-direction

École nationale du Trésor public

SOMMAIRE

1. LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA PRÉPARATION.....	3
2. LA NATURE ET LE PROGRAMME DES ÉPREUVES.....	3
2.1. L' épreuve écrite d'admissibilité.....	3
2.2. L' épreuve orale d'admission.....	3
3. LA PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DU CONCOURS	4
3.1. La préparation par correspondance	4
3.1.1. Un fascicule en deux tomes comprenant des conseils de méthode et quatre séries de devoirs	4
3.1.2. Un cours de base en deux tomes se rapportant à la réglementation et au fonctionnement des SDT (épreuve orale)	4
3.2. La journée introductive de méthode.....	4
3.3. Le « galop d'essai ».....	4
3.4. Le stage de révision et de méthode	4
3.5. Le site et le forum dédiés à la préparation	5
4. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION	5
5. LES MODALITÉS D'OBTENTION DU FASCICULE DE PRÉPARATION	6

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Bulletin d'inscription à la préparation au concours professionnel de contrôleur principal du Trésor public de 2008	7
ANNEXE N° 2 : Modalités d'envoi du fascicule de préparation	8

La direction générale de la Comptabilité publique organisera en 2008, aux périodes habituelles, un concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal du Trésor public.

Dès lors, elle met à la disposition des candidats à ce prochain concours un enseignement par correspondance destiné à leur faciliter la préparation des épreuves écrite et orale. Le dispositif est géré par l'École Nationale du Trésor public (ENT).

1. LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA PRÉPARATION

Cette préparation s'adresse aux contrôleurs du Trésor public de 2^{ème} classe ayant atteint au moins le 7^{ème} échelon de leur grade au 31 décembre 2008, ainsi qu'aux contrôleurs du Trésor public de 1^{ère} classe.

Les agents originaires d'autres administrations, détachés dans un emploi de contrôleur du Trésor public, peuvent également, sous réserve de satisfaire à la condition d'ancienneté susvisée, bénéficier de ce dispositif.

Ces conditions de participation au concours sont examinées avec attention par le trésorier-payeur général qui atteste, sur le bulletin d'inscription du candidat, qu'elles sont satisfaites.

En cas d'interrogation sur *des situations complexes*, les documents correspondants, visés et signés par le chef du service des ressources humaines seront transmis par télécopie (03.20.62.82.79) au Centre National de Gestion des Concours (CNGC) pour décision.

Si les délais sont trop courts, - compte tenu de la date limite d'inscription fixée par l'ENT - l'inscription à la préparation sera acceptée par le trésorier-payeur général *sous réserve*. Elle sera ensuite confirmée ou infirmée au candidat au vu de la décision qui sera prise par le CNGC.

2. LA NATURE ET LE PROGRAMME DES ÉPREUVES

Les épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal du Trésor public, fixées par un arrêté du 12 juillet 2007 paru au Journal officiel du 26 juillet 2007, sont les suivantes :

2.1. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Analyse d'un dossier à caractère administratif.

(durée : 3 heures 30 - coefficient : 5).

2.2. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Entretien avec le jury portant sur les attributions du candidat ainsi que sur l'organisation et les missions du Trésor public.

(durée : 30 minutes - coefficient : 4).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves écrite ou orale, avant application des coefficients, est éliminatoire.

3. LA PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DU CONCOURS

3.1. LA PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

L'épreuve d'admissibilité du concours professionnel de contrôleur principal du Trésor public de 2008 se déroulera au mois de mai 2008.

La préparation par correspondance, organisée par l'ENT avec le concours du réseau local de formation, débutera au mois d'octobre 2007 et reposera sur un fascicule de conseils de méthode et des sujets d'exercices.

Ces documents seront transmis par l'ENT aux candidats inscrits courant octobre 2007.

3.1.1. Un fascicule en deux tomes comprenant des conseils de méthode et quatre séries de devoirs

Durant la préparation, les candidats auront à traiter quatre sujets d'analyse d'un dossier à caractère administratif.

Il est proposé aux candidats de recevoir le fascicule soit sur support papier, soit sur cédérom. Ce choix doit être formulé lors de l'inscription. Ceux qui optent pour le support cédérom doivent bien entendu disposer à domicile des outils nécessaires à sa lecture (micro-ordinateur équipé d'un lecteur de cédérom).

3.1.2. Un cours de base en deux tomes se rapportant à la réglementation et au fonctionnement des SDT (épreuve orale)

Par ailleurs, un cours de base en deux tomes édité par l'ENT, se rapportant à la réglementation et au fonctionnement des services du Trésor public, sera proposé aux candidats fin novembre par le biais d'une fiche de commande insérée dans le fascicule de la préparation par correspondance.

3.2. LA JOURNÉE INTRODUCTIVE DE MÉTHODE

La journée introductive de méthode est mise en œuvre au niveau départemental. Cependant, si le nombre de candidats le justifie, une organisation régionale est aussi envisageable.

Elle a pour objet de présenter le dispositif de préparation aux agents du département inscrits et de leur donner des conseils de méthode leur permettant d'aborder la préparation dans les meilleures conditions.

L'ENT diffusera dès l'ouverture de la préparation une lettre spécifique précisant les modalités d'organisation de cette journée.

3.3. LE « GALOP D'ESSAI »

Il sera organisé vraisemblablement le 18 mars 2008 et portera sur l'épreuve écrite d'admissibilité du concours professionnel.

Les modalités pratiques de mise en œuvre de cette épreuve d'entraînement seront précisées aux trésoriers-payeurs généraux en temps utile.

3.4. LE STAGE DE RÉVISION ET DE MÉTHODE

Les candidats qui auront manifesté le maximum d'assiduité et d'application à la préparation par correspondance pourront participer à un stage de révision et de méthode, à l'ENT, dont l'objectif est de leur permettre de perfectionner les techniques de réflexion et d'expression.

L'ouverture du stage et les modalités d'organisation seront annoncées par une note de service spécifique. Les candidats intéressés devront remplir une demande de participation.

Il est toutefois précisé que le bénéfice de ce stage ne peut être accordé qu'une seule fois.

Cependant, les agents déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites du précédent concours professionnel pour l'emploi de contrôleur principal du Trésor public peuvent être admis, à titre exceptionnel, et sous réserve de places disponibles, à suivre le stage une seconde fois, de façon consécutive. Ils seront sélectionnés en fonction de leur assiduité et de leur application à la préparation.

De même, les candidats ayant déjà bénéficié d'un stage de révision aux épreuves écrites il y a plus de dix ans sont autorisés à renouveler leur demande. Celle-ci sera examinée dans les mêmes conditions qu'au 1^{er} alinéa du présent paragraphe.

3.5. LE SITE ET LE FORUM DÉDIÉS À LA PRÉPARATION

Le site dédié à la préparation au concours professionnel de contrôleur principal du Trésor public est disponible sur Magellan (Portail « Les femmes et les hommes : Accès général » / Espace « Préparations aux concours » puis menu déroulant « Les concours administratifs »).

Ce site constitue un espace d'information et de ressources utiles sur le métier, le concours et la préparation au concours professionnel de contrôleur principal.

Par ailleurs, les candidats inscrits à la préparation ont à leur disposition un forum qui se veut un lieu d'échanges sur tout sujet se rapportant à la préparation au concours.

4. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

Les candidats qui désirent suivre cet enseignement par correspondance sont invités à souscrire *immédiatement* une demande d'inscription conforme au modèle joint en annexe n° 1.

Les candidats doivent *utiliser exclusivement ce modèle* ou, le cas échéant, une photocopie de celui-ci et le servir complètement en respectant les indications qui y sont portées.

Les demandes d'inscription sont à adresser par la voie hiérarchique au plus tard le 7 septembre 2007 à :

ENT - Service des préparations aux concours

À l'attention de Monsieur Bernard COZIC

37-39 Grande Allée du 12 février 1934

BP 300 - Noisiel - 77442 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

Les candidats au concours professionnel de contrôleur principal du Trésor public de 2007, pourront, à titre exceptionnel, s'inscrire dans un délai de 15 jours après publication des résultats d'admissibilité et d'admission de ce concours.

Toute question relative à cette préparation devra être formulée auprès de l'ENT (Tél. : 01 60 95 19 90 ou 01 60 95 19 97).

L'attention des Trésoriers-payeurs généraux est appelée sur le fait que cette date limite d'inscription doit être impérativement respectée. Aussi leur est-il demandé de veiller à ce que les agents placés sous leur autorité puissent prendre connaissance de la présente note dans les meilleurs délais.

En raison du nombre élevé de candidats à cette préparation et des contraintes de gestion des demandes d'inscription, tout bulletin non transmis à cette date sera rejeté.

Enfin, pour faciliter la gestion des dossiers d'inscription, les trésoreries générales doivent adresser les bulletins d'inscription *au fur et à mesure de leur réception*, sans attendre la date limite précitée.

5. LES MODALITÉS D'OBTENTION DU FASCICULE DE PRÉPARATION

Les modalités d'obtention du fascicule sont définies en annexe n° 2.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique

LE SOUS-DIRECTEUR
CHARGÉ DE LA SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

PHILIPPE MAREINE

ANNEXE N° 1 : Bulletin d'inscription à la préparation au concours professionnel de contrôleur principal du Trésor public de 2008

- L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription aux épreuves du concours -

Numéro d'inscription *

*(Ligne réservée à l'Administration, ne pas servir)

Cachet codique

NIR** :

** Numéro Interne de Référence. (Le numéro correspondant au numéro d'identification qui figure sur votre feuille de notation). En aucun cas le numéro de sécurité sociale ne doit figurer sur cette rubrique.

M. Mme Mlle (cocher la case utile)

NOM :

NOM de jeune fille :

PRÉNOM usuel :

Renseignements complémentaires (à préciser obligatoirement) :

Date de naissance :

Grade : Échelon : Date de nomination dans l'échelon :

Poste d'affectation :

Je souhaite recevoir :

(voir § 3.1 de la note de service et cocher impérativement l'une des deux cases suivantes)

1^{er} cas la préparation sur support papier.

2^{ème} cas la préparation sur cédérom.

Cf. annexe n° 2 pour les modalités d'envoi des supports.

Je déclare avoir pris note que ma demande d'inscription à la préparation par correspondance au concours professionnel de contrôleur principal du Trésor public de 2008 ne vaut pas inscription à ce concours et ne présume en rien de la recevabilité de celle-ci.

À, le
(signature du candidat)

Visa du supérieur hiérarchique direct (chef de poste, chef de service...)

À, le
(cachet + signature)

Le Trésorier-payeur général certifie que l'intéressé(e) remplit les conditions pour participer à la préparation au concours professionnel pour l'emploi de contrôleur principal du Trésor public de 2008.

À, le
(cachet + signature)

L'attention du candidat est appelée sur le fait que tout bulletin d'inscription non conforme à ce modèle ou ne comportant pas les signatures requises sera rejeté

NB : La date limite d'inscription est fixée au 7 septembre 2007

À adresser à : École nationale du Trésor public, Service des préparations aux concours -
à l'attention de Bernard COZIC
37-39, Grande Allée du 12 février 1934, BP 300 - NOISIEL
77442 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2



ANNEXE N° 2 : Modalités d'envoi du fascicule de préparation

Tout bulletin d'inscription à la préparation par correspondance **doit obligatoirement être accompagné** :

- d'une enveloppe conforme aux indications ci-après ;
- revêtue de l'étiquette « lettre » ;
- libellée **aux nom et prénom du candidat avec l'indication de l'adresse personnelle ou administrative complète où il souhaite recevoir le fascicule.**

NOM : **Prénom** :

Je souhaite recevoir le fascicule de la préparation (cf. § 3.1.1. de la note de service) :
(cochez la case correspondant à votre situation)

☒	SOIT sur support papier 
<input type="checkbox"/>	Je joins à cet effet une enveloppe Kraft armé à soufflet, autocollante de format 23 x 33 cm, affranchie à 2,90* € et revêtue de la mention dans le coin supérieur gauche « CPTP - Fascicule - Support papier ». Cette enveloppe est libellée à mes nom et prénom. Elle comporte l'adresse complète du lieu où je souhaite recevoir le fascicule.
☒	SOIT sur support cédérom 
<input type="checkbox"/>	Je joins à cet effet une enveloppe autocollante à bulle de format 20 x 17 cm, affranchie à 1,30* € et revêtue de la mention dans le coin supérieur gauche « CPTP - Support cédérom ». Cette enveloppe est libellée à mes nom et prénom. Elle comporte l'adresse complète du lieu où je souhaite recevoir le cédérom.

(* en cas de hausse des tarifs postaux, les candidats répercuteront celle-ci sur le montant de l'affranchissement demandé)

• **Cas des agents en fonction dans les départements d'Outre-mer, les collectivités d'Outre mer et en Nouvelle Calédonie :**

Les candidats en fonction en Outre-mer ne sont plus dispensés de l'affranchissement. Comme les candidats métropolitains, ils doivent impérativement adresser une enveloppe à leurs nom et prénom avec l'indication de l'adresse à laquelle ils souhaitent recevoir les cours, revêtue des mentions « LETTRE » et « PAR AVION » et affranchie au tarif identique à celui de la métropole.

• **Cas des agents en fonction à l'étranger :**

Les candidats qui bénéficient de la « **valise diplomatique** » doivent indiquer ce mode d'acheminement sur leurs enveloppes libellées à l'adresse complète de leur poste d'affectation, sans les affranchir.

Document à adresser, dûment complété, à l'appui
de votre bulletin d'inscription à l'ENT
à l'attention de Bernard COZIC
Service des préparations aux concours
pour le 7 septembre 2007 au plus tard

ISSN : 0984 9114